Vol. XXXVII   Saint-Boniface, Manitoba, 15 Janvier 1908.   No. 10

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) ... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Les Deputes de la premiere Douma

167 SONT CONDAMNÉS A TROIS MOIS DE PRISON

LES AUTRES SONT ACQUITTÉS

St. Pétersbourg, 10.—Le procès des 169 membres de la première Douma, qui ont signé le manifeste de Viborg, a été terminé hier.

167 de ces députés ont été déclarés coupables et condamnés chacun à trois mois de prison.

Les trois autres ont été acquittés parce qu'il a été démontré qu'ils avaient signé ce document par suite d'un malentendu.

La sentence prononcée contre ces 167 députés de la première Douma comporte pour les condamnés la perte de tous leurs droits politiques.

M. Ramischwili, qui a déjà fait trois mois d'emprisonnement sera mis en liberté. A moins qu'il y cit appel de la décision du tribunal, la sentence prendra effet à partir du 20 janvier.

Cette sentence chasse de la politique russe, pour plusieurs décades, les principaux chefs libéraux du mouvement constitutionnel. Il y a entre autre Ivan Petrunkevith qui a rédigé la première demande faite à l'empereur en faveur d'une constitution; le prince Dolgorankoff, le prince Dumtrénabonkoff, chef des démocrates constitutionnels, Max Vinaver et Lemtsky et plusieurs autres hommes politiques distingués.

Etant donnée la position que ces hommes ont occupée jusqu'ici dans la politique russe, on croit que le gouvernement va faire preuve de clémence à leur égard.

Le Droit des Pretres Francais

DE CRITIQUER LES ACTES DU GOUVERNEMENT RECONNU PAR LES TRIBUNAUX

Paris.—La Cour de Chambéry vient de rendre un arrêt qui est fait pour rassurer les ministres du culte sur leur droit de critiquer en chaire, même en termes sévères, les votes des députés et les actes du gouvernement.

L'abbé Troccaz, vicaire à Argentine, (Savoie) fut poursuivi, pour avoir, au cours d'un sermon tenu le langage suivant:

"Tout le clergé de France est en ce moment victime d'une infâme spoliation de la part du gouvernement dont les représentants n'ont pas craint de commettre un vol socrilège en nous dépouillant de tous nos biens et particulièrement de nos presbytères qui étaient notre propriété personnelle, et de ce fait, tous les électeurs républicains qui ont par leur voix, coopéré à l'élection des représentants du peuple coupable d'avoir voté cette loi scélérate, sont responsables de cette iniquité, et sont eux mêmes des voleurs."

Le tribunal correctionnel de St-Jean de Maurienne condama le prévenu à 100 francs d'amende avec sursis.

Sur appel la Cour de Chambéry a déformé le jugement et acquitté l'abbé Troccaz.

L'arrêt constate que les paroles relevées par la poursuite comme délictueuses, constituent principalement et surtout une critique ardente de la loi du 9 déc. 1905, critique devenue aujourd'hui non punissable par suite de l'abrogation de l'article 201 du Code Pénal; que cette conséquence de l'abrogation du Code Pénal a été proclamée du haut de la tribune par l'un des membres de la Chambre des deputés:

"Désormais, a-t-il dit, on pourra parler avec la dernière violence, même dans une église, des lois, des députés, du gouvernement dans son ensemble."

"Que d'autre part, en ce qui concerne leur caractère outrageant, les paroles incriminées visent non pas un ou quelques membres du Sénat, ou de la Chambre des députés mais des assemblées tout entières, ce qui exclut l'application de l'article 34 de la dite loi, lequel ne prévoit que l'outrage et la diffamation dirigé contre un citoyen chargé d'un service public; que tels sont les termes de la loi et que, s'agissant d'une loi pénale, il n'appartient pas aux tribunaux de les forcer et étendre: que l'outrage et la diffamation collective contre des corps constitués sont prévus seulement par la loi du 29 juillet 1881, dont il ne peut être question de faire emploi dans la cause, puisqu'il faudrait alors la porter devant la juridiction des assises et que cette juridiction se trouve écartée en matière d'outrage ou de diffamation imputables à un ministre du culte par la loi du 9 déc. 1905..."

Les records du chèque

M. Pierpont Morgan ayant remis l'autre jour un chèque de cinq millions de dollars à M. Cortelyou, secrétaire d'Etat aux finances américaines, pour venir en aide au trésor des Etats-Unis. il n'en a pas fallu davantage pour qu'on écrivit que M. Morgan avait signé "le plus gros chèque du monde"

Erreur! La preuve en est que M. Pierpont Morgan a déjà rempli des chèques infiniment plus considérables. Il y a quelques années, quand il s'est agi de liquider la situation de M. Carnegie dans un trust, il lui a fait tenir un chèque de $23,108,720.66.

Mais ce chèque ne constitue pas lui même un record. Le record appartient, en effet, à la Banque d'Angleterre, qui. remit, il y a douze ans, à M. Hayaski, ministre du Jupon à Londres, un chèque de $55,044,375 00—montant du premier versement de l'indemnité de guerre que la Chine devait payer au Japon. Ce chèque extraordinaire, ce chèque fabuleux ne se différenciait pas le moins du monde des chèques ordinaires, et il portait dans son angle. le modeste et vulgaire petit timbre de quittance d'un penny!

Quand au plus petit chèque qui ait jamais existé, c'est M. Cleveland, l'ancien président des Etat -Unis, qui en était le détenteur. M. Cleveland ayant abandonné la présidence de la République, on s'aperçut qu'une erreur avait été commise dans le calcul de ses appointements. Le trésor fit rechercher cette erreur. Elle s'élevait à un centin au détriment de M. Cleveland. En conséquence le Trésor lui envoya un chèque pour pareille somme. M. Cleveland n'ayant pas un besoin pressant d'argent, préféra faire encadrer le chèque.—*La Guêpe.*

La température est toujours remarquablement douce. Nous recevions ces jours derniers une lettre d'un ami en voyage à Calgary et cet ami nous disait que l'on peut sortir sans paletot, tellement le dieu des saisons est raisonnable! Ceux qui au loin grelottent en pensant aux hivers de l'Ouest peuvent réfléchir sur les caprices et sur les excentricités de la température. Au train que vont les choses, l'Ouest-canadien deviendra avant longtemps un rival de la Californie! PLUS TARD: Tout cela est changé, il fait très froid depuis ce matin!

Le Manitoba.

MERCREDI, 15 JANVIER 1908

Extraits du Discours de M. Joseph Bernier a la Legislature

5 JANVIER

LE TELEPHONE D'ETAT

Le discours du trône parle de la question très importante du téléphone d'Etat.

L'époque actuelle a ses nécessités particulières; les affaires doivent se faire avec rapidité; les méthodes dont le mécanisme est alerte sont celles qui réussissent. Le temps a aujourd'hui une valeur précieuse; ce qui se faisait autrefois dans une semaine doit maintenant se faire souvent en un jour; cette marche précipitée est devenue facteur essentiel de succès.

L'esprit inventif de l'âge nouveau a découvert des moyens nombreux d'épargner le temps, le travail et l'argent. On peut dire sans hésiter que le téléphone est l'un de ces moyens. Depuis des années on considère avec raison le téléphone comme nécessaire aux professions et au commerce. Le négoce ne peut se passer de ce rapide moyen de communication.

Les villes et les principaux centres ruraux sont maintenant reliés par le téléphone.

Le téléphone a pénétré nonseulement dans la demeure du citoyen des villes mais aussi dans la demeure du cultivateur. Au lieu de dépenser son temps et son argent dans des voyages, le cultivateur sent aujourd'hui l'opportunité de posséder un téléphone qui lui permette de transiger ses affaires en quelques minutes et d'employer son temps au travail de la ferme. Mais ce téléphone, il faut qu'il soit, par la modicité de son tarif à la portée de tous, citoyens des villes, cultivateurs des campagnes, riches ou pauvres. Les compagnies privées chargeront toujours des prix aussi élevés que possible. Une compagnie privée s'occupe d'abord de ses propres intérêts; la chose est toute naturelle et personne ne peut s'en étonner. Mais, M. l'Orateur, nous sommes arrivés à une époque où toutes les choses d'utilité générale devront être sous la règlementation attentive des pouvoirs publics. Nous arrivons à une époque où ces choses d'utilité publique devront appartenir à l'Etat.

Le gouvernement Roblin, qui est un gouvernement de progrès, a vu la situation sous son vrai jour. Se rendant compte de la nécessité d'étendre par toute la province le réseau téléphonique et se rendant compte des taux exorbitants de la Compagnie Bell, le gouvernement avait décidé d'opérer un système spécial, tarifé avec modération, capable de faire compétition à la ligne existante et de donner un service satisfaisant au public. Forts de l'appui bien nettement exprimé par les contribuables du pays et par leurs représentants à la législature, le cabinet Roblin avait promis un téléphone-Etat à un prix modéré. Aussitôt le projet approuvé par le peuple, le gouvernement avait commencé la construction de son réseau. Quand la Compagnie Bell vit que le gouvernement installait partout ses lignes, elle vint à terme. Et moins d'un an après qu'il eût promis à l'électorat un téléphone d'Etat, le gouvernement annonce aux députés et au peuple l'achat à conditions très satisfaisantes de tout le système de la Compagnie Bell. Nous sommes donc arrivés au téléphone public, sans passer par les inconvénients du double système.

Bien que je ne connaisse pas les termes précis et les clauses complètes du contrat passé entre le gouvernement et la compagnie Bell je n'hésite pas à dire que le fait d'éviter les embarras du double système, le fait d'une possession immédiate et par conséquent le fait d'assurer au peuple un revenu immédiat sont des avantages qui donnent à ce marché une valeur incalculable.

LA GRELE

Le discours du trône mentionne aussi les pertes subies en certaines parties du pays par la grêle. Ceci, encore, mérite l'attention sérieuse de la Chambre.

Sans parler du dommage spécial qui peut survenir à un cultivateur qui voit détruire en quelques heures le fruit de son dur labeur, nous devons songer aux pertes que subit la province comme pays lorsque surgissent les calamités de la grêle. Si nous ne pouvons combattre les éléments, faisons en sorte au moins de secourir les victimes.

EXTENSION DES LIMITES DE LA PROVINCE

Je n'essaierai pas à ce moment de traiter cette question sous tous ses aspects.

Elle est si importante cette question, et tout ce que s'y rapporte peut avoir de si graves conséquences, que je demanderais plusieurs heures d'attention à cette Chambre si je voulais l'entretenir au long du sujet.

Parlant strictement comme Manitobains, M. l'Orateur, nous croyons tous que le gouvernement fédéral commettrait un déni de justice s'il refusait de faire droit à la requête qui lui a été présentée.

Il faut, en effet, M. l'Orateur bien se rendre compte d'une chose: nous ne sommes plus des enfants, nous sommes parvenus à l'âge d'hommes; nous nous sommes développés avec une rapidité extraordinaire. Notre province, si vous le voulez, est la plus petite en territoire, ses revenus sont les plus faibles! Et pourtant nous avons attiré l'attention du monde par l'importante de nos produits; nous avons conduit nos affaires de telle sorte que nous avons résolu chez nous le problème des chemins de fer; les premiers nous nous sommes acheminés vers le système du contrôle par le peuple des choses d'utilité publique; et tout cela s'est fait sans affecter en rien les finances ou le crédit de la province, au contraire, nous avons réussi à faire des économies.

A la lumière de ces faits, nous refuserat-on le status que possèdent les autres provinces du Dominion.

Mettant maintenant de côté ce point de vue spécial de la question, examinons là sous un aspect plus élevé. Parlons, non pas seulement comme Manitobains, mais comme Canadiens! Et nous arriverons aux mêmes conclusions. On l'a dit, nous sommes l'entrée du beau et vaste pays de l'Ouest; nous sommes le centre du Canada; d'un côté les grands lacs; au nord la Baie d'Hudson, à l'Ouest les prairies immenses et les forêts massives.

Ici doivent forcément s'échanger les produits manufacturés de l'Est contre le grain, la bétail et le bois de construction de l'Ouest.

Tous les députés de cette Chambre ont entendu bien souvent ces mots jetés sur la foule: *Le Canada pour les Canadiens.*

Eh bien, M. l'Orateur, le Canada ne sera pas la propriété de tous les Canadiens; notre commerce et notre industrie ne se développeront pas, nos ressources n'augmenteront pas, tout le Dominion ne grandira pas à moins que les hommes publics n'admettent que le Manitoba doive recevoir sa part de justice. Et cette part de justice, Manitoba ne l'aura que le jour où l'on agrandira son territoire suffisamment pour lui assurer les revenus nécessaires à sa bonne administration. Manitoba devra être traité à l'égal des autres provinces, ou bien vaut autant qu'il disparaisse de sur la carte de la Confédération. Mais on ne peut pas faire disparaître Manitoba de sur cette carte; notre province est l'anneau central d'une chaîne de provinces, et cet anneau central doit être le plus fort de tous les anneaux de la chaine.

Espérons que le Parlement du Canada abordera cette question avec, la conscience de l'attention qu'elle mérite et nous débarrassora des entraves qui se sont jusqu'à présent opposé à notre marche vers le progrès.

LES TERRAINS SCOLAIRES

S'inspirant de la conviction qu'il est opportun de maintenir l'intégrité des droits provinciaux, le gouvernement Roblin demandera au parlement du Canada la remise à la province des argents provenant de la vente des terrains scolaires et le transport des titres des terrains scolaires non encore vendus, la province s'engageant à son tour à respecter le fidéi-commis dont ces argents et ces terrains sont l'objet. Nous croyons avec plausibilité que ce fidéi-commis sera administré plus économiquement ici et que nos revenus, de ce chef augmenteront.

Il n'y a pas de question plus digne de l'attention de nos hommes d'Etat que celle de l'éducation. L'éducation est la clé du succès, elle est une garantie de grandeur, de prospérité et de richesse. L'éducation rend le citoyen obéissant aux lois, elle développe son intelligence et les meilleurs sentiments de son cœur. Mais pour promouvoir l'éducation il faut avoir de l'argent.

Cet argent cependant est en fidéi-commis et la province devra respecter les termes de ce fidéi-commis. On devra faire desdispositifs qui sauvegarderont les droits constitutionnels de chacun, et j'exprime l'espoir que, peu importe le parti au pouvoir, ces dispositifs seront respectés dans l'administration des argents et des terrains scolaires.

LE DRAPEAU

Notre adhésion fidèle à la politique du drapeau, inaugurée il y a quelques mois, sera je crois, une garantie de l'honnête administration de ces argents et terrains scolaires.

Nous devons toujours nous rappeler que le population du Manitoba se compose d'un grand nombre de nationalités. Etrangers par la naissance, nous installons nos demeures les uns à côté des autres, avec la juste préoccupation de faire tous de bons Canadiens et de former une nation: la nation canadienne.

Les enfants doivent être élevés dans cette idée; ils doivent être élevés dans le respect de la couronne britannique; ils sont appelés à devenirs de vrais canadiens et de loyaux sujets britanniques.

Le drapeau anglais, flottant continuellement à la brise sera pour eux un continuel enseignement.

Ce drapeau anglais se déployant en terre canadienne ne saurait blesser aucune susceptibilité; il ne provoque personne; il est simplement une affirmation de loyauté et de respect envers un étendard glorieux; à l'abri de cet étendard, il y a protection pour tous, et il faut nous y rallier.

A ceux qui ont vu le jour sous d'autres cieux il enseigne l'indépendance et la liberté, car ce drapeau est assez large pour abriter toutes les races et toutes les confessions religieuses.

Ce *Union Jack*, placé sur nos écoles est aussi une leçon, et grande leçon, aux sujets britanniques-nés. Il leur dit que c'est l'emblême national d'un des plus grands pays du monde, gouverné actuellement par le plus grand monarque de la terre, mais il leur dit aussi que dans les plis de ce drapeau sont inscrits ces mots *British fairplay*, justice à tous, respect des droits de conscience de tous.

Le toit de la maison d'école est l'endroit tout désigné pour le déploiement de ce drapeau. Encore une fois, symbole des droits et des devoirs de tous, il prêchera à tous le respect, l'affection fraternelle des uns pour les autres; il contribuera a élever une nation généreuseet puissante dans l'Amérique du Nord.

Il me fait plaisir, M. l'Orateur de seconder la motion de l'hon. député de Russell, en réponse au discours du Trône.

Notes Politiques

Le discours de l'hon. M. Mickle, chef de l'opposition, sur l'adresse, a été une critique minutieuse et courtoise de la politique du gouvernement Roblin.

La partie la plus considérable du discours de monsieur Mickle a été consacrée à la question du téléphone.

M. Mickle croit que le gouvernement Roblin a agi trop précipitamment et a conclu à la hâte un marché douteux avec la compagnie Bell; le gouvernement, dit le *leadar* libéral a payé trop cher les lignes et le système de la compagnie Bell.

L'honorable M. Roblin, qui a répondu à M. Mickle a prononcé un vigoureux discours; il a défendu la politique générale du gouvernement et en particulier, le marché conclu avec la compagnie Bell. Chiffres et faits à l'appui, il a prouvé que la chose publique était administrée avec une scrupuleuse honnêteté, avec sagesse aussi. Ce discours a été naturellement la paraphrase du discours du trône.

Le *deal* du téléphone, comme on l'appelle, est un marché avantageux à la province, a dit le premier-ministre, et il a appuyé son assertion d'explications et de détails qui ont porté la conviction chez tous ceux que la partisannerie politique n'aveugle pas.

Ont aussi pris part au débat, MM. C. Norris, député de Lansdowne, T. H. Johnston, député de Winnipeg-ouest et J.-B. Lauzon, député de La Vérandrye, Walton, Taylor, Robson, etc.

* * *

Le bill de M D. A. Ross, député de Springfield, dont le but est d'imposer l'instruction obligatoire dans cette province donnera lieu à un grand débat. Nous souhaitons la défaite du bill de monsieur Ross. Et nous espérons que le gouvernement combattra cette mesure avec énergie.

Les catholiques de cette province auront leur mot à dire dans ce débat important.

* * *

Le *Taon* est un journal humoristique, qui tout en badinant, sait dire quelquefois de grosses vérités. C'est ainsi que dans une lettre que lui écrit un de ses collaborateurs qui dit avoir appris qu'il était "nationaliste" nous trouvons ce passage:

"Nationalistes! avec quel mépris j'écris ce mot. Nationaliste! c'est être presque conservateur! Et vous en êtes? Les conservateurs ont commis, entr'autres crimes, celui d'édifier la Confédération, de construire le Pacifique d'établir la protection, cette erreur fiscale qui nous donne aujourd'hui d'énormes et scandaleux revenus, de développer ce pays de sauvages qui s'appelle le Nord-Ouest, de rétablir nos finances provinciales après les affaires de la Baie des Chaleurs, du contrat Langlois et des palais de Justice.....................Ce parti n'a jamais eu le bon esprit de s'enrichir à même l'immigration le Yukon, les terres du Nord-Ouest, le Grand-Tronc-Pacifique l'approvisionnement de l'Artic ou l'achat de quatre mille cinq cents limes Il n'a pas même envoyé de contingents militaires en Afrique. Quel parti d'idiots!"

M. Albert Préfontaine honoré

De nombreux amis se sont réunis, dimanche chez M. Albert Préfontaine, à St-Pierre-Jolys et lui ont fait une très sympathique démonstration à son retour de l'Est.

Le député de Carillon a eu la satisfaction de voir sous son toit ce soir-là, non seulement ses partisans mais aussi plusieurs de ses adversaires politiques. Ce simple fait indique tout de suite quel caractère cordial a revêtu cette fête.

M. Alfred Lasalle, ancien préfet du comté de Salaberry, a lu à M. Préfontaine l'adresse suivante:

A monsieur Albert Préfontaine, député de Carillon,

Cher Ami,

C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi, de pouvoir, ce soir au nom des quelques amis ici réunis, vous présenter nos félicitations, à l'occasion de votre retour d'une courte promenade au pays natal.

C'était, certes-là, quelque jours de repos bien mérités

Depuis longtemps nous désirions vous témoigner l'estime que nous avons pour votre personne, et la reconnaissance que nous vous devons comme représentant de notre beau comté.

Nous savons que la belle position que vous occupez si noblement, aujourd'hui, au milieu de nous, n'est pas dûe au hasard.

Votre caractère franc et loyal, votre persévérance dans les entreprises les plus difficiles, votre humeur toujours égale dans la bonne et la mauvaise fortune, votre sincérité dans toutes vos relations d'affaires ou d'amitié, votre dévouement aux amis et aux intérêts publics, vous ont conquis l'estime et le respect de tous vos concitoyens, sans distinction de parti ou de nationalité.

Quoique quelques-uns puissent differer d'opinions politiques avec vous, nous pouvons affirmer que tous ceux qui vous connaissent sont heureux de vous voir occuper une position aussi enviée.

La confiance que nous avions placée en vous n'a pas été trompée et ne s'est pas affaiblie.

Cette confiance que vous avez su inspirer à vos concitoyens, vous l'avez aussi inspirée à vos chefs politiques.

L'amitié de ces chefs s'est traduite, pour le comté de Carillon, par des témoignages tangibles. Nous en avons ressenti les effets en différentes circonstances.

Aussi, M. le Député, notre désir le plus ardent est-il d'avoir encore l'honneur d'être représentés par vous.

Avec ces souhaits de succès politiques, veuillez cher ami, accepter pour vous, pour votre bonne et douce épouse, pour toute votre intéressante famille, nos vœux de bonheur, de longue vie et de prospérité.

Vos amis,

St-Pierre, 12 janv. 1908.

Le député de Carillon a répondu avec tact à cette marque d'estime, il a été chaleureusement applaudi.

M. et Mme Préfontaine invitèrent ensuite leurs hôtes à passer la soirée avec eux.

Cette soirée se prolongea tard dans la nuit et restera agréablement dans la mémoire de ceux qui eurent la bonne fortune d'y être.

—PERDUE—Le 9 janvier dernier, une paire de lunettes à verres doubles, montées en or et marquées "Porte." Elles ont été perdues entre la boutique de plombiers de MM. Laplante & Fournier et le nouveau bureau de poste ou sur le parcours du chemin qui conduit à Winnipeg en passant sur la glace sur la rue Dumoulin, la rue Notre-Dame et la rue Main jusqu'au No. 620½. Prière de les rapporter à nos bureaux ou au No. ci dessus, rue Main.



PADEREWSKI

Le concert Paderewski, lundi, a été le grand succès que tous attendaient. Le pianiste polonais est aujourd'hui le prince du clavier.

La Banque de France

La Banque de France a réduit son taux d'escompte de quatre à trois et demi pour cent, ce qui dénote une tendance du marché monétaire à se relever.

Une bataille dans l'Est de l'Afrique

Rome, 9—On vient d'apprendre ici qu'une terrible bataille a été livrée dans le Somaliland italien, sur la côte est de l'Afrique entre les troupes Italiennes et les Abyssiniens.

On a appris de bonne autorité que Lugh, la principale station dans l'intérier du pays, a été assiégée par les Abyssiniens et détruite après une terrible bataille. Les défenseurs de la place ont é é tués.

On croit ici que le gouvernement italien ca he au public la défaite considérable que ses troupes ont subie dans cette colonie, afin de le préparer à de plus mauvaises nouvelles.

Reste à savoir si le roi d'Abyssinie a ordonné cette attaque sur les possessions italiennes.

NOTICE TO CREDITORS

NOTICE is hereby given that John Price of the Town of St. Boniface, Province of Manitoba, Merchant, has made an assignment to the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited, of his estate and effects for the benefit of his creditors.

A meeting of creditors will be held at the offices of the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited Bank of Ottawa Building, in the City of Winnipeg on the 23rd day of January 1908, at the hour of 4 o'clock in the afternoon, and you are hereby notified to attend either in person or by representative. All claims must be filed accompagnied by Statutory Declaration within 30 days of this notice, and to entitle any creditor to vote, his claim must be filed on or b fore the day of the meeting.

And further take notice, that after such last mentioned date the said assignees will proceed to distribute the assets of the insolvent among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they then have notice, and that the said assignees will not be liable for the said assets or any part thereof to any person or persons whose claim notice shall not have been received by them at the time of said distribution.

Dated at Winnipeg this 10 h of december 1908.

The WINNIPEG JOBBERS CREDIT CLEARING HOUSE Limited. Assignees

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une application se a faite à la Législature de la Province du Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant Les Cisterciens Réformés, dont l'objet est de maintenir le monastère qu'ils possèdent déjà à St-Norbert, Manitoba et de maintenir d'autres monastères qu'ils pourraient ériger à l'avenir, dans la province du Manitoba.

J.-B. GAUDIN, prêtre
Superieur

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance au Collège ce soir.

—Dimanche dernier, M. et Madame Eister Lagimodière, de Lorette, ont célébré leurs noces d'or.

—Madame A- J. H. Dubuc, recevra, vendredi prochain le 17, et le troisième vendredi de chaque mois.

—Une bonne servante demandée chez Mme Edouard Guilbault, No. 52, rue La Vérandrie, St. Boniface. Une personne de la campagne de préférence.

—PERDU dans le bloc du Collège, ce matin, un sac en soie contenant $50 en billets de banque. Prière à la personne qui le trouvera de la rapporter à la chambre 11.

—La Commission des Chemins de Fer a entendu lundi, les objections du Conseil de Ville de St-Boniface au site choi-i par le C. P. R. pour sa gare de l'autre côté de la Seine.

—Tout le contenu d'un atelier de barbier : deux chaises à vendre à bon marché et à de bonnes conditions S'adresser à M J-B-Joyal, 176, rue La Verandrye, St Boniface, ou P-O., Boite 17, St-Boniface.

—L'Académie Ste-Marie, de Winnipeg, vient de fonder un journal : The *Angelos*, Toutes nos félicitations et nos bons souhaits à cette revue qui sera très intéressante, si nous en jugeons par le premier numéro.

—La ville de Saint-Boniface aura plusieurs bills à faire passer par la Législature à sa présente session. MM Bernier, Knott & Bernier ont été chargés de la rédaction de ces bills et de leur surveillance devant les comités de la chambre.

—La nouvelle que le Grand-Tronc-Pacifique établira définitivement ses usines à St-Boniface a fait du bien aux affaires ici. La propriété va se maintenir au prix d'il y a un an et les ventes seront, croyons-nous, assez nombreuses, au printemps.

—La ville de Winnipeg est en délicatesse avec sa banque—la banque du Commerce. Celle-ci a voulu lui couper les vivres, quelques jours avant le premier de l'an si la ville ne voulait pas ajourner son projet d'un Pouvoir Municipal. On dit que MM. Mac Kenzie et Mann, qui sont propriétaires des usines du Lac du Bonnet sont aussi identifiés avec la Banque du Commerce. Ces quelques détails montrent de quelle façon les capitalistes se rendent quelquefois maitres des corporations et parviennent à s'imposer aux contribuables. L'argent a beaucoup de moyens occultes à sa disposition !

—Le nouvel almanach des adresses de Winnipeg pour l'année 1908 vient d'être livré au public Il contient une liste de 48, 650 noms indiquant par conséquent une augmentation de 1014 noms sur 1907. On évalue actuellement la population de Winnipeg à 140,000 âmes.

Club Suisse

Dans sa séance du 4 janvier 1808 la Colonie Suisse de Winnipeg, organisé sous le nom de "Helvetia Club" a procédé à l'élection de son comité pour l'année 1908.

Ont été appelés à en faire partie :

MM. T. Huber, Président.
C. W. Connin, Vice-Président.
Ben. J. Hugh, Secrétaire.
D. Thoma, Caissier.
A Limacher, Assesseur.

Le local du Club est à Winnipeg. 819 rue Main, où les membres sont invités à se rencontrer les premier et troisième samedis de chaque mois.

Communiqué.

AVIS

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa présente session, par la "Occidental Fire Insurance Co" [constituée par un acte de l'Assemblée législative de la province du Manitoba, étant le chapitre 65 1,2 Edouard VII, 1902) afin d'obtenir un acte constituant en corporation la Occidental Fire Insurance Company" autorisée à prendre en son nom l'actif et le passif de la compagnie susdite ; passer des contrats d'assurance contre l'incendie dans toutes ses branches, et pour d'autres pouvoirs se rattachant à la dite compagnie.

HENDERSON & MATHESON
Sollicieurs de la compagnie requérante.

Daté à Brandon, Man, ce 5e jour de décembre A.D. 1907.

Madame Frank Delorme, Saint-Jean d'Iberville, Québec,

PRODUIT UNE ELOQUENTE ATTESTATION EN FAVEUR DES PILULES ROUGES QUI GUERISSENT TOUTES LES FEMMES MALADES.

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR ESSAYER. FEMMES MALADES, PRENEZ COURAGE ET ESPEREZ.

Vous êtes faibles, malades et souffrantes, mesdames, rien d'extraordinaire en cela, car il semblerait que, de nos jours, la maladie est une loi naturelle. Aussi est-ce inévitable, du moins dans la condition où la Providence vous a placées. Il ne faut pourtant pas s'alarmer outre mesure. Admettons que les maladies des femmes se généralisent et prennent souvent de graves proportions, il faut compter sur les développements tout aussi rapides de la science sans cesse à l'affût des meilleurs perfectionnements.

Consolez-vous donc, ô vous qui souffrez misérablement, reprenez courage et espérez!

Peut-être que depuis des mois et même plusieurs années, la vie est pour vous un triste fardeau. C'est un poids lourd et cruel qui vous obsède sans cesse. Vous avez eu recours à bien des médecins et tous leurs soins vous ont coûté très cher. Cependant, votre mal persiste toujours et il pourrait bientôt prendre des développements sérieux et menaçants pour votre vie encore si utile à ceux dont vous êtes l'indispensable soutien.

Il est donc temps de réfléchir à propos, d'ouvrir les yeux et de constater combien il est facile de vous guérir, de recouvrer vos forces d'autrefois et de redevenir gaies, alertes, heureuses plus que jamais.

Avant vous, bien d'autres femmes ont souffert, plusieurs ont passé cinq, dix, quinze et vingt ans de leur vie à endurer les cruelles tortures d'un mal allant toujours empirant. Elles ont dépensé des sommes folles pour acheter tous les médicaments connus et tous les toniques imaginables.

Et celles que l'on disait avoir déjà un pied dans la tombe, celles qui désespéraient elles-mêmes, celles dont les parents et les amis avaient cru faire leur deuil, celles-là qui vivent encore et qui vivent heureuses, ont pris les merveilleuses et toujours populaires Pilules Rouges!

Non, ce n'est pas en vain que tous les jours, les personnes les mieux douées sollicitent, par tous les moyens, l'occasion de faire connaître au public tout ce que les Pilules Rouges ont fait pour elles.

Des témoignages spontanés et irréfutables viennent nombreux attester de l'efficacité du plus puissant régénérateur de la femme: les Pilules Rouges. Nous rapportons aujourd'hui les paroles de Madame Frank Delorme, de Saint-Jean d'Iberville, et pour plus d'évidence nous donnons son portrait dont elle nous a permis de nous servir:

" Les Pilules Rouges m'ont parfaitement guérie. Depuis un an, je me sentais toujours bien fatiguée et mes jambes avaient bien de la peine à me porter. Je mangeais peu, la nourriture me déplaisait et la digestion ne se faisait pas. J'avais des douleurs dans le dos, des névralgies, j'étais enflée des membres et de tout le corps et je toussais beaucoup, tant que je me croyais atteinte de consomption. Dans ces conditions je ne pouvais pas travailler. Après avoir pris, pendant quelques semaines, les Pilules Rouges, je pus constater une amélioration notable. J'ai continué le même traitement encore, et après l'emploi seulement de dix boîtes de Pilules Rouges j'étais complètement remise."

Mme FRANK DELORME,
Saint-Jean d'Iberville, Qué.

Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter, les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les suffocations, les

Fac-Similé d'une boite de Pilules Rouges.





Mme. FRANK DELORME, St-Jean d'Iberville, Que.

palpitations, les étouffements, l'anémie, les pâles couleurs, les nervosités, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, de faiblesse; toutes les difficultés qu'elle a si souvent pour traverser les périodes plus ou moins critiques de son existence, n'ont souvent d'autre source que le beau mal et ses corollaires inévitables, la faiblesse du sang, la faiblesse des nerfs, du cœur et la faiblesse générale. Le premier soin d'une femme qui n'est pas bien portante, qui souffre ou qui est affaiblie soit par les maladies, soit par toute autre chose, doit donc être de se procurer les Pilules Rouges qui guérissent chaque jour tant de femmes, de jeunes filles, de jeunes mères, de femmes âgées, atteintes de différentes maladies qu'aucun autre remède ne parvient à guérir.

Femmes âgées, jeunes mères et jeunes filles, prenez donc les Pilules Rouges. Quelques boites suffiront pour rétablir votre santé, vous rendre vos forces perdues, régulariser toutes les fonctions de votre corps et rétablir ainsi très complètement votre organisme ébranlé, débilité, anémié ou même épuisé. Seulement, n'acceptez pas le premier médicament venu, car beaucoup de pharmaciens sans scrupules sont payés par des fabricants peu délicats chaque fois qu'ils parviennent à remplacer les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine par un de leurs produits. Exigez donc les seules Pilules Rouges qui portent sur leur étiquette le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et qui sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies.

N'acceptez pas non plus de ces Pilules, dites "Pilules Rouges" que des colporteurs ou colporteuses, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Nos Médecins Spécialistes donnent des consultations gratuites, au No 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions,

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c. pour une boite ou $2.50 pour six boites, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la société existant entre les sousignés, E. L. DENIS et J. O. STE MARIE, de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, a été ce jour dissoute par consentement mutuelle. Toutes dettes dues a la dite société devront être presentées au dit E. L. Denis qui lui les paiera.

Daté à Saint-Boniface, ce 13 Dec. 1907.

E. L. DENIS,

Témoin. Après lecture faite, G. HENRI ROYAL. } J. O. STE MARIE



FEUILLETON DU MANITOBA.

Ou trouver le bonheur

No 1

I

Sur le quai de la gare les retardataires s'empressent, cherchant une place dans les wagons encore ouverts, lorsque d'un compartiment de premières, un nom lancé arrête net le dernier arrivant :

—De Brive ou va-tu donc ?

—Jusqu'à Bordeaux et au-delà.

—Parfait, monte avec moi, nous ferons route ensemble, je suis seul.

Jean de Brive, heureux de trouver un compagnon de voyage, s'installa commodément à la place qu'on lui indiquait ; il était temps ; d'un mouvement rapide, des hommes de service fermaient les portières et avant que le jeune homme eut tendu la main à son ami, le train s'ébranla.

Son ami ? le titre convient-il vraiment à celui que l'esprit de camaraderie entre étudiants et quelques circonstances non cherchées, ont placé maintes fois sur la route d'un autre sans qu'une vive sympathie ou la conformité des goûts ait jamais resserré ces liens fragiles ?...

Au physique, les jeunes voyageurs formaient un contraste remarquable ; Jean de Brive avait un teint bronzé s'harmonisant mal avec des cheveux châtains clairs et des yeux très bleus ; mais le visage empreint de noblesse, le regard et le sourire débordant de franchise formaient un ensemble charmant.

Chez Adrien de Versy, son compagnon, les traits d'une irréprochable régularité s'étaient encore affinés aux fatigues de la vie parisienne. Surmontés d'un front un peu bas, ses yeux, suivant les circonstances, pétillaient de malice ou bien s'éteignaient singulièrement, jetant sur toute la physionomie quelque chose de terne et de froid, que certaines gens prenaient pour de la fierté.

Jean de Brive avait, comme nous le disions toute à l'heure, serré la main d'Adrien et, d'un ton amical :

—Je ne demande pas le but de ton voyage, sachant que Mme de Versy habite....

—Eh ! cela va de soi ! je suis d'autant plus aise de prendre quelques semaines de repos dans ma famille que je vais peut-être me fixer très loin d'elle, aux environs de Dunkerque.

—En vérité !

—L'entreprise qu'on me propose là est superbe et comme l'affaire que j'ai acceptée en sortant de Centrale ne me convient guère, je lui préfère celle-là, quoiqu'il faille y engager des capitaux fort importants.

—Puisque tu les possèdes...

—Sans doute, sans doute, répondit de Versy d'un ton évasif.

Puis, ramenant vivement sur Jean le regard qu'il venait de détourner :

—Et toi, mon cher, il me semble que tu ne te presses guère de prendre un parti, de te caser, comme on dit vulgairement...mais avec ta fortune et ton nom, le titre de docteur en médecine suffit sans doute à te satisfaire...tu peut renoncer au bonheur assez énigmatique pour moi, de te dévouer aux malades.

—Quelle idée ! j'ai étudié la medecine par vocation, non par vanité, et qui dit vocation, mon cher Versy, dit attrait, attrait invincible et plein de charmes ! La pensée de garder mon savoir inutile tandis que tant d'êtres souffrants le réclament, me serait insupportable.

Très bien, fit Versy une note railleuse dans la voix et une étincelle dans les yeux, mais alors, que signifie ta vie de désoeuvré à Paris ?...cherche un endroit agréable où tu puisses te fixer.

—C'est bien mon intention, mais...

—Il y a un mais ?

Jean de Brive, avant de répondre, regarda un instant la campagne qui fuyait rapidement, puis tout d'un coup, mû par sa franchise naturelle :

—Pourquoi te ferais-je un mystère des motifs qui me guident ?... je te sais discret et dans l'espèce de solitude morale où la mort de mon père m'a laissé,le besoin d'un confident se fait sentir...

—Je t'écoutes, fit gravement de Versy.

—Eh bien. lorsqu'il y a deux ans la maladie qui devait l'emporter surprit mon père, il venait d'accomplir pour la sixième fois depuis notre retour du Brésil, le voyage que j'entreprends moi-même aujourd'hui.........

—Et qui a pour but ?

—Tout simplement de faire connaissance avec la jeune fille qu'il désirait par-dessus tout me voir accepter pour compagne : la fille de son ami d'enfance, orpheline comme moi...

—Oh ! oh ! cela tient du roman... tu ne ne l'as jamais vue !

—Jamais ! je crois que dans l'idée de mon père, si je m'étais attaché d'enfance à l'élue de son choix par une amitié quasi-fraternelle, cela eut pu devenir un obstacle à des projets si chèrement caressés ; nous devions donc demeurer inconnus l'un à l'autre, jusqu'au jour ou j'aurais passé ma thèse.

—Mais, si j'ai bonne mémoire, voilà deux années au moins que M. de Brive est mort, et depuis un an tu es docteur.....Ton désir de connaitre cette jeune fille ne me parait pas excessif !

Jean se mit à rire :

—Tu te trompes !...mais, d'abord, la parente chez laquelle elle habite a été fort malade, ce n'était pas le moment de me présenter, ensuite...allons, il faut l'avouer une sotte apprehension me faisait reculer !

—Hum ! ce n'est pas de l'enthousiasme pur ! je plains la demoiselle si elle ne triomphe pas au premier coup d'oeil.

—Il se peut également que je lui déplaise.

De son regard aigu, Adrien fixa l'espace d'une seconde le beau visage de son interlocuteur, pour s'assurer que ces derniers mots ne cachaient pas un grain de fatuité. puis, avec un sourire énigmatique .

—De cela nous ne savons rien, mon cher Jean ; mais, voyons puisque tu as voulu m'élever au rôle de confident : si tu n'éprouves aucune sympathie ?

—En ce cas, mon père me l'a répété [illegible] ; et après un mois de notre première entrevue, je ressens encore de l'éloignement pour elle, je puis abandonner ce projet sans le moindre scrupule et chercher ailleurs la compagne de mes rêves.

—Avec une dote équivalente, bien entendu.

—Oh ! cela je te jure, n'entre en rien dans mes calculs. Mon père a refait au Brésil la fortune perdue par notre famille en 93. Grâce à lui, je puis chercher le bonheur dans ce qu'il a de plus élevé de plus idéal, sans préoccupation matérielle.

Jean avait répliqué avec brusquerie et cette fois son compagnon rit franchement.

—Bravo ! de pareils sentiments devraient te faire obtenir une place au musée de Cluny, comme représentant une époque à jamais éteinte où l'on vouait sa vie à la Dame de ses pensées !...

—Tu ne comprends donc pas cela ?

—Mais oui...à la rigueur, il me conviendrait assez d'épouser une femme selon mes goûts ; malheureusement l'argent est un levier de jourenjour plus indispensable,cela te choque ! parlons d'autre chose.As-tu prévenu de ton arrivée ?

—Non, le trajet étant long, je ne puis guère me présenter dans la soirée chez des dames seules habitant la campagne. Je compte m'arrêter ce soir à Bordeaux et de là, écrire à Mme de Vaubell...

—Mme de Vaubell ?...s'écria de Versy, ah çà, mais c'est donc de Paule de Lanzac qu'il s'agit ?

—D'elle-même... tu la connais ?

—D'enfance ; la demeure de sa tante n'est pas éloignée de la nôtre, c'est une intime amie de ma soeur.

—A merveille !... alors, que penses-tu d'elle ?

Si M. de Brive fit cette question avec le secret désir de ne pas recevoir une réponse catégorique, il dut être satisfait, car presque aussitôt le regard d'Adrien se voila, et ce fut avec un sourire impénétrable qu'il répartit :

—Non, vraiment, je préfère ne rien dire.. tu jugeras en parfaite liberté d'esprit... d'ailleurs nous ne sommes plus seuls.

La portière en effet venait de s'ouvrir pour livrer passage à deux jeunes femmes et un homme âgé ; de Versy se renfonça dans son coin, intimement satisfait de voir l'entretien interrompu ; Jean tira de sa poche une revue scientique et ne lui adressant plus que de temps à autre quelque brève remarque, lui de se plonger toute à son aise dans de profondes reflexions. Ce ne fut qu'aux approches de Bordeaux que de Versy renoua la conversation par ces mots :

—Mon cher, j'ai une combinaison à te soumettre qui arrangerait fort bien tes affaires. Arrêtons-nous à Bordeaux, dinons au buffet ; il y a vers six heures un train qui part de la Bastide et nous mettra une heure après à la Sauve, station la plus rapprochée de Chai-Royal, la petite propriété occupée par ma famille. Je t'y emmène et demain, bien reposé, tu annonceras ton arrivée. Tu prendras à ton gré toutes les mesures convenables avant de risquer ta première visite Castel-Fleuri, la demeure de Mme de Vaubell, n'est guère qu'à une demi-heure de la nôtre si on prend par les chemins de traverse.

—En vérité, répondit Jean, tu es trop aimable, mais la discrétion me commande de refuser : que penserait Mme de Versy !

(*A suivre*).

MENUS PROPOS

Le métier de roi n'est point une sinécure. Voici quel fut l'emploi du temps d'Edouard VII durant l'année 1906-1907.

Le monarque anglais a visité 43 villes (dont 28 en Grande Bretagne et 15 à l'étranger).

Il a accordé 140 audiences.

Il a tenu 8 conseils privés.

Il a assisté à 16 inaugurations d'édifices et de monuments publics. ainsi qu'à 14 banquets officiels.

Il a passé 12 revues.

Parcouru 6 expositions.

Reçu 4 fois à la cour.

Il s'est rendu 12 fois aux courses.

42 fois au théâtre.

Il a honoré de sa présence une garden-party et une spéciale tea party.

Enfin il a écrit, dépouillé, dicté ou apostillé 50.000 documents officiels.

Cela, c'est l'emploi du temps avoué : les jours des rois sont à nous, leurs nuits ne nous regardent pas.

D Que pensez-vous de Napoléon ?

R. Je pense que c'est un homme qui a tout fait et qu'on représente les bras croisés ou les mains derrière le dos.

D. Vous dites qu'il a tout fait : il a donc fait aussi des calembours et des jeux de mots ?

R. Certainement, il aimait même assez la plaisanterie lorsqu'il n'était par trop occupé d'affaires beaucoup plus sérieuses.

D. Citez m'en donc quelques-uns ?

R. Volontiers. Il nomma : Bigot, ministre des cultes. Gardane, gouverneur des pages. Lannes, colonel des Grisons. Jambon, préfet de Mayence. Cochon, préfet des Deux-Nèthes. Mouton, chancelier de la Toison d'Or.

Et Réchaud, son maître d'hôtel

D. Ne connaissez-vous pas d'autre histoire de soldat qui ait provoqué une plaisanterie de Napoléon ?

R. Si, j'en sais une autre. C'était encore un soldat qui s'était encore battu.

—Comment te nommes-tu lui dit l'empereur.

—Je me nomme Blaise Ambroise, je suis de Pontoise, département de Seine-et-Oise, dit le soldat.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Horne Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada a sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de desertion

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dissous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'octobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.
221 McDermott Ave, Winnipeg,
Avocats du Pétitionnaire.

"Je certifie que sans les PILULES MORO pour les hommes mon mari était un mort"—Vitaline Larouche

(Mme LAPOINTE.)

Hier n'existe pas pour l'homme sage.

Demain peut exister, on peut espérer qu'il existera, mais hier est une chose finie, éteinte.

Cependant ne vous fiez pas au lendemain.

C'est aujourd'hui qu'il faut vivre bien, intelligemment et sainement.

Hier est hors de notre atteinte nous ne verrons peut-être pas demain, mais aujourd'hui est à nous, c'est le grand jour de notre vie; le moment présent est le plus sublime héritage pour lequel nous soyons nés.

Les personnes qui vivent dans la contemplation ou dans le regret du passé sont tristes, pessimistes, malheureuses.

Celles qui vivent dans l'attente ou l'espoir de l'avenir sont rêveuses, instables , impatientes.

L'homme sage, lui, emploie de son mieux la journée qui commence; ce qu'il fait, il le fait de tout cœur, il met toutes ses forces au jeu pour réussir.

Y a-t-il une chose qui nous intéresse plus que notre santé, une chose qui doive plus nous occuper à chaque moment de notre vie?

Inutile de dire, si vous n'êtes pas bien, que vous auriez dû vous soigner autrefois.

Autrefois est passé, c'est d'aujourd'hui qu'il s'agit.

Tout aussi inutile de dire que vous vous soignerez plus tard; qui sait où vous serez plus tard!

C'est aujourd'hui qu'il faut vous guérir.

Si vous vous apercevez que les forces commencent à vous manquer, que certains malaises, que vous avez cru passagers, persistent et s'accentuent, c'est le moment de vous soigner, attendre davantage ce serait une faute que votre vie ne suffirait pas peut-être à racheter, si votre vie n'était pas, ce qui peut bien arriver, la rançon de votre erreur.

Vous avez sous la main un remède merveilleux qui, depuis des années, a sauvé par milliers des hommes malades. Nous voulons parler des Pilules Moro, dont vous pouvez chaque jour lire, dans tous les journaux du pays, les cures miraculeuses et qui n'ont jamais trompé les hommes qui y ont eu confiance.

Si vous souffrez, quelles que soient la cause et la durée de votre maladie, quels que soient les échecs que vous ayez pu subir, adressez-vous à nous et nous saurons vous guérir.

Si vous avez quelques doutes, tenez, lisez cette lettre que nous venons de recevoir de M. Hormisdas Lapointe, des Grandes Bergeronnes, Co. de Saguenay, Qué., et à laquelle sa femme a ajouté un petit mot qui en dit long sur les Pilules Moro.

Vous verrez ce qui serait arrivé si M. H. Lapointe, avait attendu au lendemain pour s'adresser à nous.

Grandes Bergeronnes, déc. 1906,

Messieurs,

Je prends la liberté de me compter au nombre des hommes guéris par vos Pilules Moro. Sans vos bons soins, sans vos excellentes Pilules, je n'en serais pas où je serais aujourd'hui, mon corps aurait peut-être été découpé dans quelque hôpital. J'étais tombé bien malade à la suite des misères que j'avais endurées, du travail pénible et de l'exposition au froid et à la pluie. Fort comme j'étais, je me suis trouvé tout à coup obligé d'arrêter, souffrant des hémorroïdes et d'un dérangement de tout le système. J'ai consulté un médecin qui m'a ordonné un remède que j'ai pris immédiatement. Mais aussitôt la première dose avalée, tout mon corps a commencé à enfler et je suis tombé sans force. J'ai



M. HORMISDAS LAPOINTE, Grandes Bergeronnes, Qué.

cru que j'allais mourir et c'est alors que ma femme n'a pas voulu que je continue à prendre ce remède et vous a écrit pour avoir des Pilules Moro. Dès que j'en ai goûté, le mieux s'est produit, l'enflure a disparu petit à petit et mes forces sont revenues. Si j'avais tardé un jour à vous écrire, tout était fini pour moi. Il n'y a pas d'erreur que ce sont les Pilules Moro qui m'ont sauvé, car je n'ai plus touché aux autres remèdes du médecin qui étaient en train de m'empoisonner. Maintenant, je vais bien, j'ai repris mon travail et je ne ressens plus rien du tout, mais je vous assure qu'il était temps et que, pour ma part, aussitôt que je vois un ami malade, ce n'est pas le médecin que je lui conseille, mais les Pilules Moro; c'est le seul remède dans lequel j'aie confiance et j'ai de bonnes raisons pour cela. Du moment qu'elles m'ont guéri dans l'état où j'étais, les Pilules Moro, prises tout de suite, peuvent guérir n'importe quelle maladie.

Encore une fois merci.

HORMISDAS LAPOINTE.

"Je certifie que sans les Pilules Moro, mon mari était un homme mort".

VITALINE LAROUCHE.
(Mme H. Lapointe).
Grandes Bergeronnes, Qué.

Si l'exemple M. Hormisdas Lapointe, Grandes Bergeronnes, Qué., était suivi par tous les hommes malades, particulièrement par ceux qui souffrent de faiblesse et d'empoisonnement du sang, combien plus rares seraient ces gens à la figure triste, à la mine chancelante; combien de pauvres ouvriers reconquerraient le courage et la vigueur qui les abandonnent.

Les Pilules Moro font des hommes forts et courageux. Elles sont le garant d'une bonne constitution, ce qui assure toujours le bien-être, la joie et le bonheur. Si vous êtes faible ou malade, quel que soit votre âge, prenez les Pilules Moro, elles vous rendront la santé.

Fac-Similé d'une boite de Pilules Moro.

PILULES MORO
MARQUE DE FABRIQUE
POUR LES HOMMES
PRIX 50¢ LA BOITE SIX BOITES POUR $2.50
distribuée par la
Cie Medicale Moro, Montreal, Canada.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No 272, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté les dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

La perte d'appétit et la débilité générale sont promptement surmontées quand on fait usage de quelques bouteilles d'huile de foie de morue de "The D. & L." fabriquée par The Davis & Lawrence Co., Ltd.